OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	EEC BIASI	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	921 725 339 00011	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	SAS à associé unique	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3556
REPRÉSENTÉ(E) PAR	Mme LANGLET Diane	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	20/03/2023
ADRESSE	3 rue Saint Michel	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	20/03/2025
	64000 PAU	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	20/03/2029
TÉL / FAX	05 35 41 92 40	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	contact@eecbiasi.fr	**ASSURANCE(S)**	SMA BTP J04308E

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

1B AMO EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION
- 1.5 ASSISTANCE A L'ANALYSE ECONOMIQUE CONJOINTE A LA PROGRAMMATION
  - 1.5 (A) Assistance à l'analyse économique conjointe à la programmation – Estimation du coût travaux (ET) : restructuration et bâti neuf

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux
  - 2.1.3 Direction de l'exécution de travaux / Assistance lors des opérations de réception

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 03 Février 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE



Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession.